

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00247

**3EME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE
UNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN CHEMINEMENT
MODES DOUX ENTRE LA STATION BARDOT ET LA RUE BEAUNIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 septembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance
Mme Siham LABICH
Le 28 septembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-25203917-0202002470

DATE D'APPÊCHAGE: 28 septembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 SEPTEMBRE 2020

3EME LIGNE DE TRAMWAY - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UN CHEMINEMENT MODES DOUX ENTRE LA STATION BARDOT ET LA RUE BEAUNIER

La 3^{ème} ligne de tramway s'inscrit dans une stratégie de développement urbain globale du secteur nord-est de l'agglomération (création de nouveaux logements, développement économique, aménagement des voiries, requalification des espaces publics, amélioration de l'habitat existant) dans un objectif d'attractivité du territoire.

Le principe de l'insertion du tramway prévoit l'accès aux stations créées par un réseau de cheminements nouveaux en cours de réalisation notamment dans le quartier du Soleil de Saint-Etienne. Ceux-ci permettent d'irriguer des îlots urbains engagés en renouvellement urbain.

L'îlot Beaunier, situé dans le quartier du Soleil - classé « quartier prioritaire de la politique de la ville » en application du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 - fait partie des îlots opérationnels identifiés aux abords du tracé de la nouvelle ligne de tramway. La ville de Saint-Etienne assure dans ce cadre la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain de restructuration de l'îlot Beaunier.

Actuellement isolé du quartier du Soleil par de nombreuses barrières physiques et visuelles, l'îlot Beaunier est perçu comme un « site d'arrière »; l'opération a pour objectif de « ramener la ville au contact de l'îlot ».

Dans ce contexte, le plan d'aménagement de l'îlot Beaunier a mis en évidence l'opportunité de créer une voie centrale au cœur de l'îlot permettant, d'une part, de relier les espaces publics accueillant la ligne de tram T3 à la rue Beaunier, et d'autre part, de desservir le programme de logements neufs à venir au sein de l'îlot, d'une capacité d'une trentaine de logements en habitat intermédiaire (avec des espaces de stationnement dédiés).

Le projet de cheminement étant lié au tramway, les financements sont partenariaux entre la Ville de Saint-Etienne au titre de sa compétence aménagement urbain, et Saint-Etienne Métropole au titre de sa compétence transports et modes doux.

Afin de ne pas multiplier les maîtrises d'ouvrage et d'agir en coordination, Saint-Etienne Métropole a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation du cheminement modes doux entre la station du Bardot et la rue Beaunier à la Ville de Saint-Etienne.

Pour ce faire, une convention de maîtrise d'ouvrage est établie conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du Code de la commande publique. Elle précise outre les responsabilités réciproques, les modalités pratiques d'information, de réception et remise des ouvrages. Elle indique également les délégations de maîtrises d'ouvrage ainsi que les clefs de financement entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne, les modalités pratiques d'information, de réception des ouvrages.

Le coût estimatif des travaux pour la réalisation du cheminement – partie Saint-Etienne Métropole – s'élève à 175 000 € HT soit 210 000 € TTC.

Saint Etienne Métropole versera à la Ville de Saint Etienne une avance forfaitaire de 210 000 € au plus tard le 31/12/2020.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage de Saint-Etienne Métropole à la Ville de Saint-Etienne pour la réalisation du cheminement modes doux entre la station du Bardot et la rue Beaunier ;**
- **approuve la convention de maîtrise d'ouvrage à passer entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne relative aux travaux de réalisation d'un cheminement modes doux entre la station Bardot et la rue Beaunier dans le cadre de la troisième ligne de tramway ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget annexe transports, exercice 2020 à l'opération 114 - 3^e ligne de tramway qui a fait l'objet d'une AP/CP actualisée au BP 2020.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité comme suit :

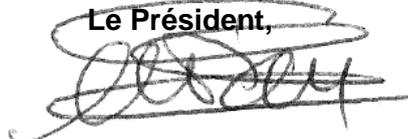
Votes pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARRILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Dont les pouvoirs de :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU